



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Grenoble, le 5 mars 2019

La Rectrice de l'académie de Grenoble,
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les candidats individuels

CIRCULAIRE À L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS
B.T.S. « MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES »
SESSION 2019

Rectorat

Référence : - Circulaire nationale d'organisation du BTS « Management des Unités
Commerciales », session 2019

Division
des Examens
et Concours
(D.E.C.)

Veillez trouver ci-après les instructions relatives à l'organisation de la session 2019 du Brevet
de Technicien Supérieur « Management des Unités Commerciales ».

Réf
2019/139/DEC4/BTS/NM

Affaire suivie par
Nada MOUMNEH

La présente note comporte trois annexes.

Téléphone
04 76 74 76 81

Préambule - Informations générales

nada.moumneh@
ac-grenoble.fr

Calculatrices

7 place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble
Cedex 1

Pour la session 2019, tous les modèles de calculatrices avec fonctionnement autonome,
lorsque le sujet de l'examen en mentionne la possibilité d'utilisation, sont autorisés. Pour les
candidats équipés d'une calculatrice avec le mode examen, celui-ci ne devra pas être activé.

Fraude à l'examen

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté
ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

I - CALENDRIER - CENTRES D'EXAMEN

1) Épreuves écrites

Le calendrier et les horaires d'épreuves de l'examen figurent en **annexe I** de la présente note.

Vous trouverez en **annexe III** le rattachement des candidats individuels dans les différents
centres d'examen pour l'ensemble des épreuves écrites.

2) Épreuves orales ponctuelles

En dehors du dossier fourni au jury avant les épreuves, à une période fixée par la Rectrice de l'académie, les candidats apportent le jour des épreuves ACRC et PDUC tout document qu'ils estiment pouvoir venir en appui de leurs prestations.

Épreuve E5 - « Analyse et Conduite de la Relation Commerciale » (ACRC)

L'épreuve ACRC se déroulera au **lycée Édouard Herriot** (Avenue E. Herriot - BP 228 - 38506 Voiron Cedex - 04 76 67 02 02) : **du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2019.**

Nous attirons votre attention sur les dispositions de la circulaire nationale relative à l'utilisation de l'outil informatique pendant l'épreuve (durée : 45 min) :

« Au cours de l'épreuve, le (la) candidat(e) doit manipuler l'outil informatique afin de démontrer ses compétences liées au domaine " Rechercher et exploiter l'information nécessaire à l'activité commerciale ".

Les centres d'examen ne fournissent aucun matériel. L'accès au réseau de télécommunications ne peut être garanti.

Le (la) candidat(e) doit donc disposer d'un matériel autonome et fonctionnel lui permettant de répondre aux exigences de l'épreuve. Il peut s'agir d'un ordinateur portable, d'une tablette, d'un téléphone intelligent (Smartphone) ou de tout autre moyen de communication qui lui assure l'accès à ses documents, la possibilité de les consulter et de les modifier au regard des attendus de l'épreuve.

Le (la) candidat(e) peut disposer d'un ou plusieurs de ces appareils. Il (elle) doit être en mesure d'assurer la continuité de fonctionnement durant le temps de l'épreuve et ne peut pas compter sur une source d'énergie dans la salle d'interrogation. Si le (la) candidat(e) souhaite avoir un accès au réseau internet, il (elle) doit assurer lui (elle) - même la connexion ».

Épreuve E6 - « Projet de Développement de l'Unité Commerciale » (PDUC)

L'épreuve PDUC se déroulera au **lycée Marlioz** (chemin du lycée - 73100 Aix-les-Bains - 04 79 35 25 09) : **du lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2019.**

L'épreuve (durée : 40 min), s'appuie sur un dossier de 10 pages maximum.

Épreuves orales de langues vivantes E2 : veuillez vous reporter à l'**annexe I**.

3) Convocations des candidats

Les convocations des candidats seront envoyées à leur domicile, à l'adresse indiquée au moment de l'inscription, un mois avant le début des épreuves.

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES ACRC ET PDUC - CONFORMITÉ DES DOSSIERS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, **la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « Non valide » à l'épreuve correspondante.** Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « Non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier,
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage, devront obligatoirement fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification d'aménagement ou de positionnement qui leur a été délivré.

Il est rappelé que les étudiants doivent **conserver une copie de toutes leurs attestations de stages (ou de réalisation de contrat)** et que **tout plagiat de dossier numérique trouvé sur internet est passible de sanctions.**

III - JURY DE DÉLIBÉRATIONS - LIVRETS SCOLAIRES - RELEVÉS DE NOTES - DIPLÔMES

Les **délibérations du jury** se dérouleront au

Lycée des Métiers du Dauphiné à Romans-sur-Isère

Le vendredi 28 juin 2019 à 9h00

Sous la présidence de M. Philippe IDELOVICI - IA-IPR d'Économie-Gestion.

Pour les candidats qui possèdent un **livret scolaire**, ce dernier devra être remis au chef de centre d'écrit lors de la première épreuve.

L'**envoi des relevés de notes** sera effectué à l'issue du jury de délibérations par la Division des Examens et Concours de l'académie de Grenoble, au domicile des candidats individuels. Ces derniers recevront également leur **diplôme**, au mois d'octobre suivant le passage de l'examen.

Ces deux documents seront envoyés par courrier au domicile des candidats, à l'adresse renseignée au moment de l'inscription. Tout **changement d'adresse** postale intervenu après l'inscription à l'examen devra donc être notifié à la division des examens et concours.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le chef de la division des examens et concours



Laurence GIRY

ANNEXE I

CALENDRIER DE L'EXAMEN BTS MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES - SESSION 2019

La durée de mise en loge en métropole est de 2h pour toutes les épreuves. Aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition, excepté pour l'épreuve de langues vivantes étrangères (2h de mise en loge : pas de sortie avant la fin de l'épreuve).

ÉCRITS DANS LES CENTRES D'EXAMEN DE RATTACHEMENT (CF ANNEXE III)			
ÉPREUVES (DURÉES)	DATES	HORAIRES	COEFFICIENTS
E1 - Culture générale et expression (4H)	Mardi 14 mai 2019	14h00 - 18h00	3
E2A - Langue vivante étrangère 1 obligatoire écrite (2H) Dictionnaire bilingue autorisé	Mardi 14 mai 2019	10h30 - 12h30	1,5
E3A - Économie-droit (4H)	Lundi 13 mai 2019	14h00 - 18h00	2
E3B - Management des entreprises (3H)	Mercredi 15 mai 2019	14h30 - 17h30	1
E4 - Management et gestion des unités commerciales (5H)	Jeudi 16 mai 2019	13h00 - 18h00	4

ÉPREUVE ORALE E2B - LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE 1 OBLIGATOIRE (20 MIN) : ALLEMAND, ANGLAIS, ESPAGNOL, ITALIEN (TEMPS DE PRÉPARATION : 20 MIN / COEFFICIENT : 1,5) DU 22 AU 24 MAI PUIS DU 27 AU 29 MAI 2019	
Ardèche / Drôme / Isère rhodanienne	Dans les regroupements géographiques qui seront précisés sur les convocations des candidats
Isère / Nord Isère / Centre Isère	
Isère / Sud Isère/ Agglomération grenobloise	
Savoie	
Haute-Savoie	

ÉPREUVE ORALE E5 - ACRC AU LYCÉE E. HERRIOT – VOIRON (45 MIN / COEFFICIENT 4)	
E5 - Analyse et Conduite de la Relation Commerciale (Uniquement pour les candidats qui ne sont pas en CCF)	Du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2019
ÉPREUVE ORALE E6 - PDUC AU LYCÉE MARLIOZ - AIX-LES-BAINS (40 MIN / COEFFICIENT 4)	
E6 - Projet de Développement de l'Unité Commerciale (Uniquement pour les candidats qui ne sont pas en CCF)	Du lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2019
ÉPREUVE ORALE E2B - LV1 OBLIGATOIRE EN LANGUES RARES * (20 MIN / COEFFICIENT 1,5) LIEU : A DÉTERMINER	
Portugais, Turc	Entre avril et juin 2019 : se référer aux informations qui apparaîtront sur les convocations des candidats.

* Informations valables également pour l'épreuve EF1-Langue vivante étrangère 2 facultative (Arabe / Portugais / Turc). Durée : 20 min (20 min de préparation). Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte. La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

ANNEXE II

CONSIGNES POUR LES ÉPREUVES ORALES ACRC ET PDUC

BTS MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES - SESSION 2019

PRÉAMBULE POUR LES ÉPREUVES ORALES ACRC ET PDUC

Pour le dépôt des dossiers professionnels ACRC et PDUC, les candidats transmettront trois dossiers distincts :

- **1 dossier relié ou agrafé ACRC** : ce dossier comporte *6 fiches d'activités professionnelles* (Annexe 7 de la circulaire nationale). Chaque fiche doit être tamponnée et signée par l'entreprise d'accueil et l'organisme de formation (ou par les candidats lorsqu'ils ne dépendent pas d'un organisme de formation) ;

- **1 dossier relié ou agrafé PDUC** ;

- **1 dossier administratif comprenant** :

- l'**annexe 5** de la circulaire nationale du BTS MUC « Attestation de stage » pour les candidats en formation initiale *

ou

- l'**annexe 6** de la circulaire nationale du BTS MUC « Attestation de réalisation de contrat » pour les candidats inscrits sous la voie de la formation professionnelle continue et les apprentis *

* *Nous insistons sur le caractère probant que doivent avoir ces documents.*

Nous vous remercions de joindre des documents originaux, signés par une personne ayant autorité, avec un tampon de l'entreprise.

Attention : chaque dossier doit être transmis en **un seul exemplaire**.

Ces trois dossiers, non reliés entre eux, seront conservés au sein du **lycée Marlioz** en vue des deux commissions de conformité des dossiers (ACRC et PDUC).

Pour les **candidats redoublants**, joindre obligatoirement dans le dossier administratif :

- la **copie du relevé de notes** de la session précédemment présentée : comme le précise la circulaire nationale du BTS MUC, les candidats redoublants ayant présenté toutes les épreuves lors d'une session précédente (sans avoir été déclarés « Non valide » à une ou plusieurs de ces épreuves) peuvent remplacer l'attestation de stage ou de réalisation du contrat par la copie du relevé de notes ;

- **si vous présentez un nouveau dossier** (c'est-à-dire si vous avez effectué un nouveau stage ou réalisé un nouveau contrat) : la nouvelle attestation de stage ou attestation de réalisation de contrat ;

- **si vous présentez le même dossier** : l'ancienne attestation de stage ou attestation de réalisation de contrat.

Les candidats redoublants veilleront également à demander, **en amont de la date limite de dépôt des dossiers**, à leur ancien établissement (candidats ayant passé leurs épreuves en CCF lors de la session précédemment présentée) ou à leur centre d'épreuve (candidats ayant passé leurs épreuves sous forme ponctuelle lors de la session précédemment présentée), leurs dossiers et leurs attestations de stage ou de réalisation de contrat.

Important : les **candidats ayant fait l'objet d'une demande de positionnement** doivent joindre la copie de la décision établie par la Rectrice de l'académie.

I - ÉPREUVE E5-ANALYSE ET CONDUITE DE LA RELATION COMMERCIALE

Date de dépôt ou d'envoi du dossier (en courrier suivi) le jeudi 2 mai 2019, délai de rigueur, au lycée Marlioz, auprès du secrétariat du proviseur (chemin du lycée - 73100 Aix-les-Bains). Il sera indiqué sur l'enveloppe « **Épreuve ACRC - BTS MUC - Session 2019** » (ou « **Épreuves ACRC et PDUC - BTS MUC - Session 2019** » en cas d'envoi groupé des deux dossiers).

L'enveloppe comportera :

- les annexes 5 ou 6 complétées (selon la situation du candidat) ;
- le dossier ACRC (en un seul exemplaire).

La composition du dossier ACRC ainsi que le déroulement de l'épreuve sont décrits dans la circulaire nationale d'organisation dont les candidats individuels ont été destinataires par mail le 28 janvier 2019 et à laquelle ils veilleront à se référer (parties I-6 et II-5.2).

II - ÉPREUVE E6-PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'UNITÉ COMMERCIALE

Date de dépôt ou d'envoi du dossier (en courrier suivi) le jeudi 2 mai 2019, délai de rigueur, au lycée Marlioz, auprès du secrétariat du proviseur (chemin du lycée - 73100 Aix-les-Bains). Il sera indiqué sur l'enveloppe « **Épreuve PDUC - BTS MUC - Session 2019** » (ou « **Épreuves ACRC et PDUC - BTS MUC - Session 2019** » en cas d'envoi groupé des deux dossiers).

L'enveloppe comportera :

- les annexes 5 ou 6 complétées (selon la situation du candidat) ;
- le dossier PDUC (un seul exemplaire).

La composition du dossier PDUC ainsi que le déroulement de l'épreuve sont décrits dans la circulaire nationale d'organisation dont les candidats individuels ont été destinataires et à laquelle ils veilleront à se référer (parties I-6 et II-6.2).

ANNEXE III

CANDIDATS INDIVIDUELS - CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES

BTS MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES - SESSION 2019

CENTRES D'ÉCRITS	CANDIDATS RATTACHÉS PAR DÉPARTEMENT
LYCÉE BOISSY D'ANGLAS - ANNONAY	Candidats Individuels et Salariés 07
LYCÉE GUSTAVE JAUME - PIERRELATTE	Candidats Individuels et Salariés 26 *
LYCÉE DU DAUPHINÉ - ROMANS-SUR-ISERE	
LYCÉE ÉDOUARD HERRIOT - VOIRON	Candidats Individuels et Salariés 38
LYCÉE MARLIOZ - AIX-LES-BAINS	Candidats Individuels et Salariés 73
LYCÉE CHARLES BAUDELAIRE - CRAN-GEVRIER	Candidats Individuels et Salariés 74

* Se référer aux informations qui apparaîtront sur les convocations des candidats.